



## Problème entre locataire et sous-locataire

-----  
Par didi

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement meublé.

Je l'ai mis en sous-location depuis 6 mois avec accord écrit de mon propriétaire.

J'ai fais signer un contrat de sous-location à la sous-locataire qui indique une date de fin du contrat et une période de préavis d'un mois si jamais cette personne ou moi-même désirions mettre fin au contrat de manière anticipée.

J'ai donc voulu exercer mon droit de préavis, j'ai notifié la sous-locataire un mois à l'avance, le 7 octobre elle est donc sensé quitter les lieux.

Ce qu'elle refuse, elle argue qu'elle a signé mais qu'elle s'en fout.

Que dit la loi ?

Si jamais elle refuse de partir le 7, et refuse aussi de partir à la fin du contrat (le 23 octobre), quels sont mes droits?

Je souhaite tout simplement récupérer mon appartement mais j'ai l'impression d'être pris en otage.

Comment puis-je récupérer mon appartement?

Merci bien

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le contrat s'applique selon les termes convenus.

Contactez un huissier pour la mise en demeure de quitter les lieux.

Vous avez pris des risques avec cette sous-location, car l'expulser sera long et complexe. Vous devrez aussi respecter la trêve hivernale.